

BARDOS INFO

Mercredi
20
Janvier 2021
n°1041

COUVRE-FEU

Le 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de **20h à 18h** sur l'ensemble du territoire à partir du **samedi 16 janvier 2021** et pour au moins 15 jours.

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont interdits de 18h à 6h, sous peine d'une amende de 135€ et jusqu'à 3750€ en cas de récidive. Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 18h.

Tous les lieux, commerces ou services recevant du public ferment à 18h. La pratique sportive ou la promenade en plein air est interdite pendant le couvre-feu.

Pendant le couvre-feu, à condition de se munir d'une attestation, seuls les déplacements suivants sont possibles :

- entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé ;
- pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;
- déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
- pour convocation judiciaire ou administrative ;
- pour participer à des missions d'intérêt général ;
- déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances ;
- déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, pour les besoins des animaux de compagnie.

REMERCIEMENTS - REMERCIAMENTS - ESKERRAK

Eliane, Michel et Martine, ses enfants, ses gendres Christian et Didier, sa belle-fille Odette, ses petits-enfants et ses arrière-petites-filles ainsi que l'ensemble de la famille DIBON « Urruti » souhaitent vous remercier très sincèrement pour les nombreuses marques de sympathie que vous leurs avez exprimées lors du décès de Françoise « Fernande » DIBON née LACOSTE (1936-2021).

USB FÉMININES

Malgré les restrictions gouvernementales toujours en cours, les cadettes de l'USB ont encore une fois répondu présentes à l'entraînement de ce samedi 16 janvier. Toujours assidues et de bonne humeur, et faisant preuve d'un grand engouement, les filles se sont exceptionnellement entraînées sous l'œil de la caméra de Jean Marie LAPEYRE de TVPI. Un reportage qui, espérons-le, permettra de les faire connaître et d'attirer de futures joueuses en vue de l'émergence du rugby féminin amateur !

VENTE DE VIANDE DE VEAU

La ferme DACHARY propose de la viande de veau à récupérer à la ferme à partir du 11 février. Vous pouvez réserver :

- soit un colis de 5 kg de veau composé de côtes, rôtis, escalopes, jarrets, sauté et tendrons à 13,20 € / kg ;
- soit au détail, morceaux et quantités au choix, à 14,70€ / kg.

Pour toute commande, contacter Cédric au ☎ 06.33.25.92.38

RESTAURANT LE GANTXO A GUICHE

Pour ce dimanche 24 janvier, nous proposons un nouveau plat : truite des Pyrénées soufflée (désarêtée), sauce citron / ciboulette, écrasée de potimarron. Le prix est de 18€ par portion. Les commandes sont à retirer samedi et dimanche entre 10h30 et 11h30.

Réservations au ☎ 05.59.56.46.63

GRIPPE AVIAIRE

Une épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène sévit actuellement en France et plus particulièrement dans les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, et le Gers.

L'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2021 a placé 443 communes des Pyrénées-Atlantiques en zone réglementée dont la **commune de Bardos qui est en zone de surveillance**. Les mesures suivantes doivent être appliquées :

- tous les mouvements de volailles sont strictement interdits ;
- les volailles de basse-cour doivent impérativement être confinées dans les bâtiments ou des enclos avec pose de filets sur le dessus (aucun contact avec des oiseaux sauvages ou d'élevage) ;
- tous les transports d'oiseaux vivants (y compris vers l'abattoir), de fumiers et de lisiers à l'intérieur, en provenance ou à destination de ces zones, sont interdits ;
- les rassemblements de volailles (foires, marchés, expositions) sont également interdits, comme le lâcher de gibier à plumes.

Rappel : si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour et exercer une surveillance quotidienne de vos animaux. Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

De plus, les propriétaires de basse-cours doivent se déclarer :

- soit à l'aide du CERFA n°15472 à déposer en mairie ;
- soit sur le site <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>, rubrique Démarches / Particulier / Effectuer une déclaration / Déclarer la détention de volailles.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations au ☎ 05.47.41.33.80 ou par mail ddpp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

INFORMATION VACCINATION COVID -19

La campagne de vaccination a démarré dans notre département le 18 janvier 2021.

Chaque personne éligible à la vaccination de plus de 75 ans et les personnes à risques peuvent en bénéficier.

Il ne faut pas se rendre directement dans les centres de vaccination, mais **d'abord s'inscrire soit par téléphone soit par internet sur les sites Doctolib Covid ou Plateforme santé.fr**

Listes des centres de vaccination :

- Bayonne (maison des associations) au ☎ 05.47.75.68.37
- Anglet (Espace Océan de la Chambre d'Amour) au ☎ 0800.80.09.28
- dès le 21 janvier : Saint-Jean-de-Luz au ☎ 05.59.61.61.99, Mauléon-Licharre et Cambo-les-Bains.
- Biarritz (Casino municipal) au ☎ 0800.72.60.64
- Saint-Jean-Pied-de-Port (Salle du Laurhibar) au ☎ 05.59.37.99.75

La consultation pré-vaccinale se déroulera directement sur place si la personne n'a pas eu le temps de consulter son médecin traitant.

Dès le rendez-vous pris pour la première injection, un autre rendez-vous est planifié 21 à 28 jours plus tard pour la seconde injection.

N'oublions pas les gestes barrières, ensemble, faisons bloc contre le coronavirus !

FAIRE SOI-MEME



En ce début d'année, faites du #zérodéchet !

Nouveau : nos ateliers « Faire soi-même » passent en mode visio. Prochains ateliers : jeudi 21 janvier à 18h, lundi 25 janvier à 12h et jeudi 28 janvier à 9h.

Inscription sur www.biltagarbi.fr

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Nous souhaitons remercier la fleuriste de Bardos « La Rosée du Matin » pour nous avoir permis d'offrir à prix coûtant de magnifiques roses rouges à toutes les familles que nous accueillons au sein de la MAM. Un petit instant de joie partagé.

Une pensée à tous les commerces de proximité qui vivent une période bien compliquée. Soutenons-les !

Nous vous souhaitons tous une très bonne année.

Adeline, Christelle, Marine et Maya de la Maison d'assistantes Maternelles de Bardos Mon Nid Cosy



CAR'EXPRESS : LIGNE 11: BAYONNE / BARDOS / TARDETS

Finie le ticket papier, place au ticket rechargeable !

Depuis le 2 janvier 2021, le réseau Car'Express, lignes interurbaines qui maillent l'ensemble du Pays Basque, est doté d'une nouvelle billettique plus moderne et écologique.

Le ticket rechargeable sans contact remplace le ticket papier sur l'ensemble du réseau Txik Txak Car'Express.

Des cartes et des billets rechargeables remplacent à la fois les cartes (contenant les abonnements annuels, mensuels) et les tickets occasionnels papier. Ces deux supports bénéficient de la technologie sans contact pour la validation à bord des cars.

De nouveaux canaux de vente

Ce changement s'accompagne de la création de nouveaux canaux de vente : demande de carte en ligne et création de boutiques de proximité pour Car'Express.

Toutes les informations pour obtenir ses nouveaux supports ou transférer ses titres de transports :

- sur txiktxak.fr
- dans une des 4 boutiques suivantes, nouvellement ouvertes aux Car Express :

* boutique Chronoplus 7 rue Lormand à Bayonne,

* boutique Chronoplus Avenue Louis Barthou à Biarritz,

* boutique Hegobus Halte routière face à la gare SNCF à Saint-Jean-de-Luz,

* boutique Hiruak Bat 26 rue de Navarre à Saint-Palais.

À noter, il est possible de voyager avec son ancienne carte ou son ancien billet jusqu'au 15 février 2021.

Les tarifs restent identiques.

Toutes les informations et le guide utilisateur sur txiktxak.fr

PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE, DECHETS AU SOL INTERDITS !

Trop d'incivilités sont constatées par les agents du service collecte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ! Lors de leurs tournées de ramassage, ils sont confrontés à tout un tas de déchets au sol, loin d'être à leur place ! Que ce soit des sacs d'ordures ménagères, de grands cartons bruns de livraison, des déchets verts ou encore des encombrants...

STOP aux incivilités !

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'usager ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € selon la gravité des faits.

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés. L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la Collectivité.

Renforcement du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages

Des agents communautaires assermentés procèdent à des verbalisations en complément des services de police depuis le début de cette année.

La déchèterie : la seule solution pour vos déchets volumineux ou dangereux !

Les effets néfastes sur l'environnement et la santé ne disparaissent pas lorsque le produit devient un déchet ou que l'on souhaite s'en débarrasser sans y réfléchir. Bien au contraire. Pour les rendre inoffensifs, une seule issue : la déchèterie.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts et autres déchets spéciaux :

- la déchèterie de Bardos est ouverte le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 14h à 18h ;
- la déchèterie de Came est ouverte le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

La solution pour réduire vos ordures ménagères ?

Le **tri** : pour alléger vos poubelles pensez à trier vos emballages recyclables, verre, papier dans les colonnes en libre accès, sans badge, en respectant les consignes de tri.

Le **compostage** : afin de valoriser 30% à 40% des biodéchets qui constituent vos ordures ménagères, vous pouvez disposer d'un composteur.



PHARMACIE DE GARDE PEYREHORADE

24 janvier – DUMERCQ ☎ 05.58.73.03.53

Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ?

15/01/2021



La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) et les + exposés au virus (santé et médico-social) pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.

En janvier 2021



Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)



Où ? directement dans leur établissement après recueil de leur consentement et visite médicale

Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile **ayant + 50 ans** et/ou étant personne à risque



Où ? dans le **centre de vaccination** le plus proche de leur lieu d'exercice (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



Dans les prochains jours



Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)



Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisées (FAM)



Où ? au sein de leur structure



À partir du 18 janvier de manière progressive



Les personnes de + 75 ans



Les patients vulnérables à très haut risque
(liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



Où ? dans le **centre de vaccination** le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ou sante.fr), à mesure des stocks disponibles.

Et ensuite ?

La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de population vulnérable.



Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.



+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

OFFRE D'EMPLOI

Le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime recrute un ouvrier polyvalent du 1er mars 2021 au 31 mai 2021 à temps complet (35h). Embauche à Guiche et déplacements sur tout le territoire du syndicat (Adour aval et affluents de Dax à Bayonne).

Descriptif de l'emploi : participe à la conservation, la maintenance et l'entretien des berges, des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages hydrauliques.

Missions : sous l'autorité du chef d'équipe, l'agent sera en charge de la surveillance périodique des ouvrages et du territoire ; l'entretien courant des installations hydrauliques comprenant la vérification des clapets et de leur fonctionnement ; la maintenance et l'entretien courant des digues et baradeaux ; l'entretien des chemins d'accès piétonniers, parkings et aires de repos ; l'entretien des barrières d'accès aux digues, des garde-corps, des ponceaux et des panneaux de signalisations ; le nettoyage et désherbage localisé (thermique ou manuel) des ports historiques ainsi que des cales riveraines des cours d'eau ; le ramassage des déchets le long des berges et des digues, ainsi que le transport sur le lieu d'accueil ; l'entretien des espaces rivulaires boisés, élagage des arbres depuis le sol ; la maintenance et l'entretien du matériel, des équipements et des locaux.

Profils demandés : permis de conduire B indispensable, permis PL et permis bateau appréciés.

Savoirs : travailler en équipe ; comprendre et appliquer les consignes de sécurité au travail ; savoir manipuler des équipements motorisés dans le respect des règles de sécurité (tronçonneuse, débroussailleuse...) ; être capable de s'adapter à des situations de travail, des matériels et des technologies différentes et d'effectuer le choix des meilleures solutions techniques pour l'intervention ; être endurant (port de charges) et capable de travailler dans différents environnements ; savoir rendre compte de son intervention, oralement ou par écrit ; être soigneux, efficace, ponctuel et dynamique; avoir le sens du service public et de l'intérêt général.

Candidature :

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser au plus tard le 5 février 2021 à : Monsieur le Président - Syndicat intercommunal de Protection des Berges de l'Adour Maritime et de ses Affluents - 116 rue de Gascogne - 64240 URT ou par mail : adourberges@wanadoo.fr

EN BREF

* A vendre :

- Bois de chauffage chêne sec fendu à partir de 55€ le stère. ☎ 06.17.93.47.87
- Expresso MAGINIX 2 percolateurs, filtration eau Brita, café moulu ou dosettes, parfait état, très peu servi, 200€. 2 grandes bassines pour cochonnailles. 1 vélo adulte en parfait état 100€. ☎ 06.50.00.46.44
- Fendeuse à bois peu servi électrique à poser, 250€ à débattre. ☎ 05.59.57.81.92

* A louer :

- A Bardos, appartement type T5 avec véranda et jardin. ☎ 06.89.86.29.77
- A Bidache, T3 au 1er étage avec cuisine aménagée, salon, 2 chambres, terrasse. Loyer : 540€ + 40€ de charges (eau, ordures ménagères). ☎ 06.86.43.29.24

* Recherche :

- Travaillant à Bardos, je cherche une grande maison pour ma grande famille dans le secteur. Dans l'idéal, 5 chambres et un jardin, même avec des travaux mais habitable, pour un budget limité à 200 000€ . ☎ 06.87.09.36.86
- Location de chambre ou studio sur Bardos, Urt pour une apprentie, étudiante, très sérieuse. Je m'en porte garant. A partir de juin ou septembre. Merci de me contacter au ☎ 06.64.36.32.93
- Particulier recherche un professeur de mathématiques niveau collège. ☎ 06.83.24.48.93
- Particulier recherche un professeur d'anglais pour élève de lycée. ☎ 06.12.71.26.20

* Perdus :

- A Bardos, entre le stade et le fronton, un drone jaune en forme de disque pour enfant. Si vous l'avez trouvé, merci de contacter le ☎ 06.79.11.32.37
- Depuis quelques temps, deux poules, une noire et une rousse, baguées toutes les deux, se baladent chemin de Harandi et passent de maisons en maisons et risquent d'être écrasées. Merci au propriétaire de bien vouloir les récupérer.

OFFRES D'EMPLOI

La Communauté d'Agglomération Pays Basque recrute pour les vacances de printemps 2021 (du 12 au 23 avril 2021) pour les centres de loisirs de :

- Bidache : 4 animateurs à temps complet (offre n°3)
- Saint Palais : 8 animateurs à temps complet (offre n°1) et 1 agent technique à temps non complet (15h hebdomadaires) (offre n°2)
- Ossès : 5 animateurs à temps complet (offre n°4) et 1 agent technique à temps non complet (25h hebdomadaires) (offre n°5)
- Saint Jean Pied de Port : 5 animateurs à temps complet (offre n°6) et 1 agent technique à temps non complet (25h hebdomadaires) (offre n°7)
- Irissarry : 5 animateurs à temps complet (offre n°8) et 1 agent technique à temps non complet (25h hebdomadaires) (offre n°9)
- Chéraute : 5 animateurs à temps complet (offre n°12) et 1 agent technique à temps non complet (30h hebdomadaires) (offre n°13)
- Alos : 4 animateurs à temps complet (offre n°10) et 1 agent technique à temps non complet (30h hebdomadaires) (offre n°11).

Emplois non permanents en contrat à durée déterminée. Horaires variables en fonction de l'amplitude horaire d'ouverture des structures.

Missions / activités :

*Animateurs :

- garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles ;
- participer à l'éveil des enfants : concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique de la structure ;
- participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

* Agents techniques :

- assurer le bon déroulement du temps de restauration en respectant les règles d'hygiène et de sécurité : réception des repas, préparation de la salle de restauration, participation au service, nettoyage de la vaisselle, entretien et désinfection des locaux ;
- assurer l'entretien et la désinfection des locaux de l'accueil de loisirs en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Qualifications / expériences :

*Animateurs :

- titulaire d'un diplôme ou d'une qualification en animation enfance : BPJEPS, BAFA ou équivalence, stagiaire pratique BAFA accepté ;
- capacité d'adaptation, d'organisation et de rigueur ;
- sens du travail en équipe ;
- bonnes qualités relationnelles (diplomatie, discréption, autonomie...) et sens du service public.

* Agents techniques :

- connaissance et expérience dans le domaine ;
- capacité d'adaptation, d'organisation et de rigueur ;
- sens du travail en équipe ;
- bonnes qualités relationnelles (diplomatie, discréption, autonomie...) et sens du service public.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le vendredi 5 février uniquement par mail à l'attention de :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction des Ressources Humaines, Service Gestion des Emplois et Compétences

recrutement@communaute-paysbasque.fr
en précisant la référence 09-2021-PLSP ainsi que le n° de l'offre à laquelle vous postulez.

Des entretiens avec un jury de recrutement sont à prévoir.

INFORMATIONS

Vous trouverez en complément du **Bardos Info** hebdomadaire, une mise à jour régulière des informations sur la Page Facebook de la commune «**Commune de Bardos**» et sur le site internet <http://www.bardos.fr>

La page facebook est accessible sans avoir besoin d'un compte personnel Facebook.